



## CTP du 28 février 2007 Compte-Rendu des élus CGT

### Projet de PRES « Université de Grenoble »

*Le 1<sup>er</sup> point à l'ordre du jour était une information sur le projet de PRES Grenoblois, sous la forme d'un EPCS dit « Université de Grenoble », présenté par les 4 présidents d'Université Grenobloises lors d'une conférence de presse le 20 novembre 2006.*

Après une longue présentation du projet (voir sur l'intranet ci-dessous) par le Président, le CTP a débattu de sa pertinence.

<http://intranet.inpg.fr/servlet/com.univ.utils.LectureFichierJoint?CODE=1170683256712&LANGUE=0>

**Le projet en question**, présenté à la presse le 20 novembre dernier, prévoit la transformation du GIP (Groupement d'Intérêt Public) « Grenoble Universités »(GU) actuel en EPCS (Établissement Public de Coopération Scientifique), dit « Université de Grenoble »(UdG).

L'EPCS est l'une des formes juridiques possibles d'un PRES (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur).

Ces structures ont été introduites par la loi Goulard sur la recherche du 18 avril 2006 dont vous pouvez consulter le texte intégral (voir notamment chapitre IV) :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MENX0500251L>

Outre les missions actuelles de GU (services interUniversitaires), l'intégralité des compétences Recherche et valorisation seraient rapidement transférées à ce nouvel établissement, doté de son propre Conseil d'Administration, et dont le Conseil Scientifique se substituerait à ceux des 4 universités fondatrices (INPG, UJF, UPMF, Stendhal).

#### Constats

Les élus CGT estiment que le paysage universitaire Grenoblois actuel, à 4 établissements, n'offre pas nécessairement le meilleur service public possible :

- Les 4 Universités ont été fondées dans les années 70 sur la base d'une répartition bien définie des différentes disciplines. Ces frontières ont largement évolué et l'offre de formation a ainsi perdu de sa cohérence, le nombre de formations cohabitées par 2, voire 3 Universités se multipliant, et certaines filières se faisant même concurrence (ex : ISTG et INPG);
- Nombre de services et d'activités sont redondants (chaque établissement a par exemple ses propres marchés publics, ses propres plans de formation du personnel...), alors que des besoins ne sont pas ou sont mal satisfaits, faute de moyens suffisants;
- Les conditions de travail peuvent être très différentes d'une Université à l'autre, et la mobilité entre les 4 établissements reste très limitée; les échanges et collaborations entre enseignants des différentes universités pourraient être beaucoup plus développés;
- Il y a un manque de cohérence certain en ce qui concerne les laboratoires de recherche, unités mixtes pour la plupart, devant donc négocier leurs moyens financiers, humains, immobiliers avec de multiples partenaires, et soumis à des règles administratives et comptables différentes pour chaque tutelle, ce qui surcharge les responsables et les personnels administratifs.
- Enfin, le fonctionnement pour le moins opaque de GU est loin d'être satisfaisant.

Il est donc tout à fait légitime de réfléchir à des rapprochements, à la mise en commun d'activités, voire d'envisager une fusion des 4 établissements pour fonder une Université unique de Grenoble, afin d'améliorer la qualité et l'efficacité du service public de l'Enseignement Supérieur et de la recherche à Grenoble.

## Notre avis sur le projet

Malheureusement, le projet proposé ne répond pas du tout à ces besoins pourtant bien réels, le statut d'EPCS étant en particulier, de notre point de vue, un très mauvais choix.

Comme ceux des autres syndicats, les élus CGT ont exprimé les plus grandes réserves et de nombreuses critiques :

- **Incohérence** : au contraire des objectifs affichés, on complique l'organisation du paysage universitaire en créant un établissement public supplémentaire avec son propre CA, son président, son administration... Alors qu'on nous parle constamment de « meilleure gouvernance », de « pilotage renforcé », il est permis de douter de l'efficacité de cet empilement de structures.
- **Risque démocratique** : le CA de l'EPCS comprend au maximum 1/3 d'élus, représentant les personnels et des étudiants...
- **Dépeçage des établissements fondateurs** : les compétences de l'EPCS sont exclusives et lui sont transférées par les fondateurs. Les CA des universités fondatrices n'ont donc plus leur mot à dire sur la gestion des activités transférées. Or ce champ est considérable puisqu'il inclut l'ensemble de l'activité Recherche!

*On voit donc que les élus du personnel au CA de l'INPG, dont l'influence est déjà fortement réduite par le statut de Grand Etablissement, seraient de plus déssaisis de champs de compétences considérables au profit d'une nouvelle instance où la place des élus est réduite à la portion congrue! **Ce serait un véritable hold-up démocratique!***

- **Séparation Enseignement/Recherche** : le schéma institutionnel proposé conduit d'une part à 4 établissements s'occupant exclusivement d'enseignement, et 1 établissement s'occupant exclusivement de la Recherche d'autre part. Il y a donc mécaniquement une coupure forte entre les 2 activités. Or la force de ce lien est la nature même de l'Université, qui assure une formation irriguée par la recherche, grâce à ses enseignants-chercheurs.

Pourtant, le Président de notre établissement souligne souvent à bon escient que l'importance du lien Recherche-Formation est l'une des grandes forces de l'INPG. Et la réforme interne en cours prévoit justement un renforcement du pilotage par la création d'une direction de la Recherche à l'INPG. **Il semble donc pour le moins paradoxal d'envisager le transfert total de la Recherche à l'EPCS!**

- **Aucun avantage pour le personnel** : le recrutement des enseignants-chercheurs, du fait de la séparation enseignement-recherche, risque d'être singulièrement compliqué, et le risque est grand de voir leur statut attaqué, les services modulés...etc.

L'EPCS n'a pas de dotation en personnel. Les établissements fondateurs le lui délèguent donc, ce qui n'est pas satisfaisant pour les personnes concernées, qui sont sous l'autorité du nouvel établissement, mais dépendent administrativement de leur établissement d'origine.

Par contre, l'EPCS peut recruter du personnel en CDD ou CDI, ce qui accroîtrait encore la précarité du personnel au sein des universités grenobloises.

- Enfin, nous avons fait remarquer au Président que **le projet ne correspond pas aux conclusions du rapport d'audit commandé par GU à l'EUA** (Association des Universités Européennes), qui préconise, parmi 6 scénarios, une fusion des 4 universités. Solution elle-même soutenue par le nouveau président de l'UJF et son CA, qui a voté une motion en ce sens à l'unanimité au mois de décembre dernier.

Vous pouvez trouver ce rapport ainsi que tous les documents relatifs au projet de PRES sur le site intranet de Grenoble Universités : [http://www.grenoble-universites.fr/31743594/0/fiche\\_INTR01\\_\\_pagelibre/](http://www.grenoble-universites.fr/31743594/0/fiche_INTR01__pagelibre/)

### Vos élus CGT au CTP

Titulaires : Laurent LEFEVRE et Laurent TERRIER

Suppléants : Micheline AMORE et Jean-Jacques FRANCIOSI

**Contact** : [cgt@inpg.fr](mailto:cgt@inpg.fr)

**web** : [http://www.ferc-sup.cgt.fr/site/rubrique.php?id\\_rubrique=2056](http://www.ferc-sup.cgt.fr/site/rubrique.php?id_rubrique=2056)